

Sans titre

CONTRAT D'ENTREPRISE

Sous-traitant. - Rapports avec l'entrepreneur principal. - Paiement. - Nullité du contrat. - Restitution. - Sommes réellement déboursées pour son exécution.

Dans le cas où un contrat de sous-traitance déclaré nul a été exécuté, le sous-traitant a le droit d'obtenir de l'entrepreneur principal la restitution des sommes réellement déboursées par lui pour l'exécution de son contrat sans que soit prise en compte la valeur de l'ouvrage après reprise des désordres par un tiers.

3e CIV. - 13 septembre 2006.

CASSATION PARTIELLE

N° 05-11.533. - C.A. Caen, 21 octobre 2004.

M. Weber, Pt. - Mme Lardet, Rap. - M. Bruntz, Av. Gén. - Me Le Prado, SCP Boré et Salve de Bruneton, Av.